



## **Politique environnementale – Fondation Mira**

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Fondation Mira s'engage :

- à gérer ses activités de façon responsable et en conformité avec les principes du développement durable.
- à encourager la population québécoise à récupérer les cartouches d'imprimantes laser et jet d'encre ainsi que les vieux cellulaires.
- à respecter le principe des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.
- à gérer ses matières résiduelles de façon exemplaire.
- à une utilisation efficace de l'eau et de l'énergie.
- à favoriser des mesures réduisant l'empreinte écologique du transport en camion.
- à choisir et à attribuer les mandats de recyclage qu'aux entreprises ayant une politique environnementale exemplaire.
- à sensibiliser ses employés afin que la protection de l'environnement fasse partie intégrante de leurs activités.
- à favoriser sur ses terrains la plantation du bon arbre au bon endroit par le choix judicieux des espèces, des principes de plantation appropriés, de la taille et de l'entretien adéquat.

